

ECO-QUARTIER DES VERGERS - MEYRIN (GE)



**LOCAL COMMERCIAL (BUREAU OU ATELIER)
D'ENV. 30 M2 AU REZ-DE-CHAUSSEE**

Adresse : rue des Coopératives 11 – 1217 Meyrin

Local commercial au rez-de-chaussée avec entrée indépendante par l'extérieur.

Les locaux comprennent également un coin kitchenette et un wc/lavabo.

Situés dans le quartier animé des Vergers, entièrement piéton, les immeubles de la Codha ont été livrés en 2019. Ils comprennent 136 logements, de nombreux locaux communs, des arcades et des ateliers et une épicerie participative.

Le quartier est desservi par les trams 14 et 18 et de nombreux petits commerces se trouvent à proximité.

Les locaux ne sont pas accessibles en véhicule motorisé.

Loyer par mois / par an	CHF 450.00 / CHF 5'400.00
Charges par mois / par an	CHF 40.00 / CHF 480.00
Garantie bancaire :	CHF 1'350.00 (= 3 mois de loyer)

Les locaux sont déjà aménagés et seront remis au futur locataire en l'état.

1. **Description de l'activité :**

Le lieu peut se prêter à des activités ouvertes au public ou non, qui devront cependant être en adéquation avec les valeurs de la Codha et un immeuble de logements.

2. **Disponibilité et visite :**

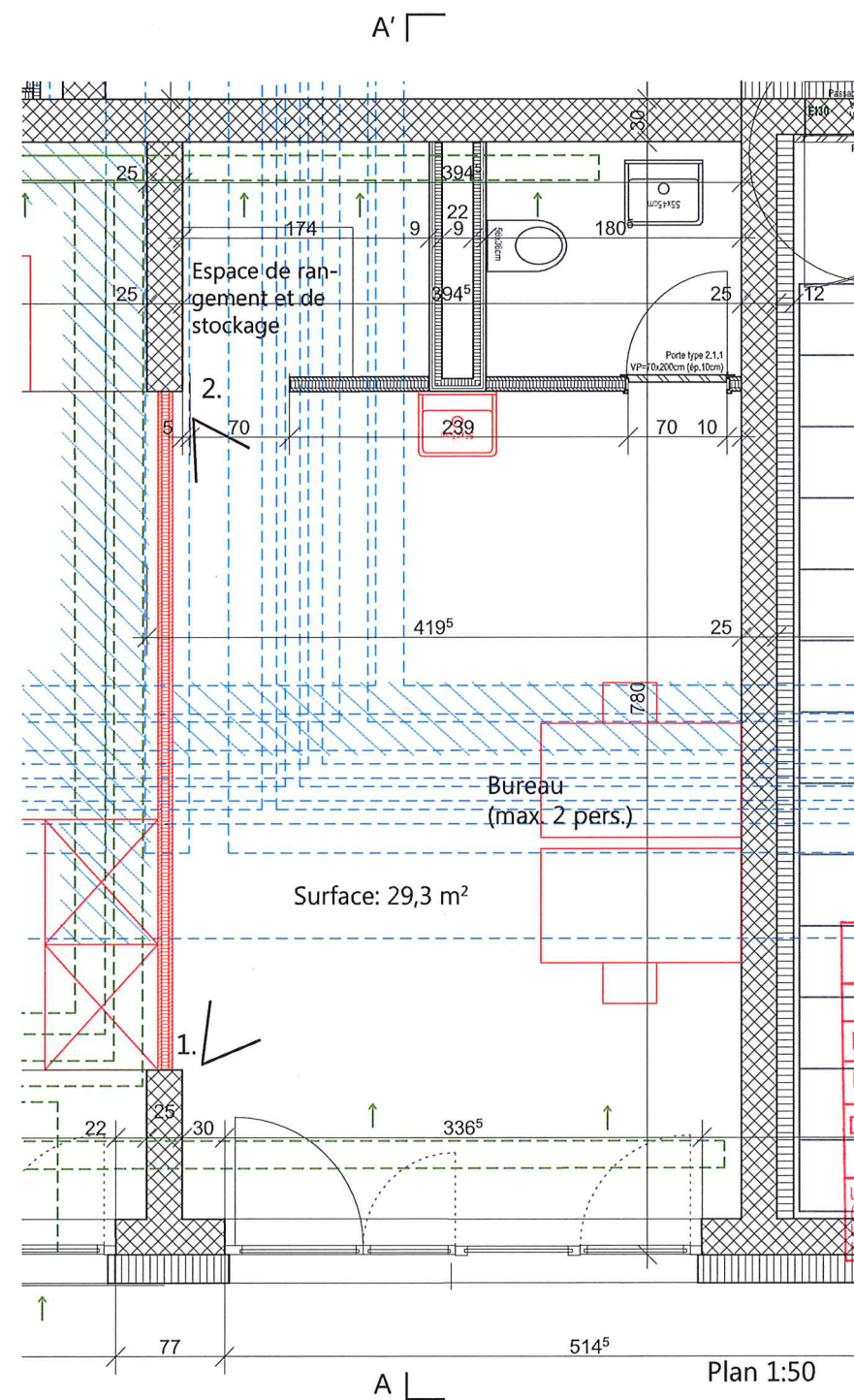
L'entrée est prévue le **1^{er} septembre 2026**

Les candidat-e-s devront nous faire parvenir un dossier contenant notamment :

- un descriptif du projet d'activité
- un business plan
- la fiche d'informations ci-jointe dûment complétée
- pièce d'identité
- attestation de non poursuites pour toutes les entités

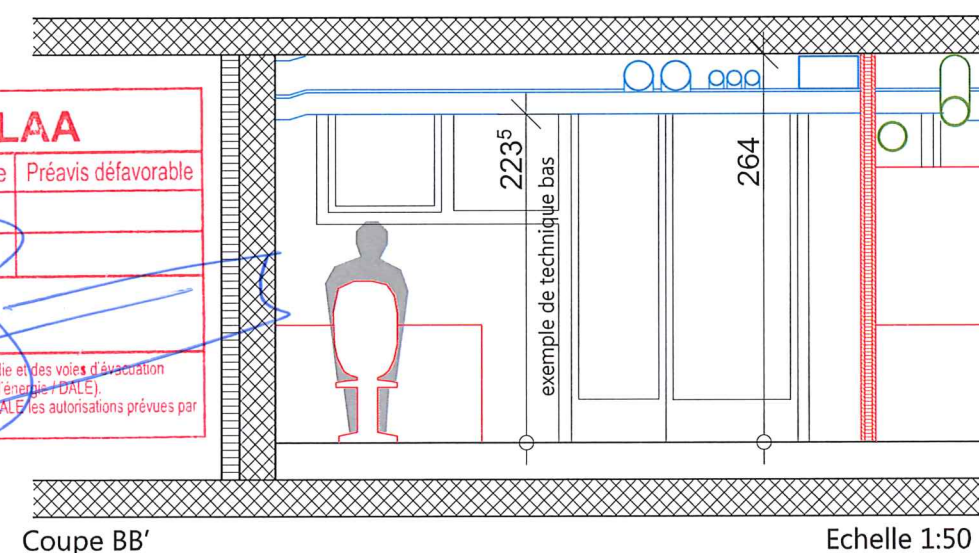
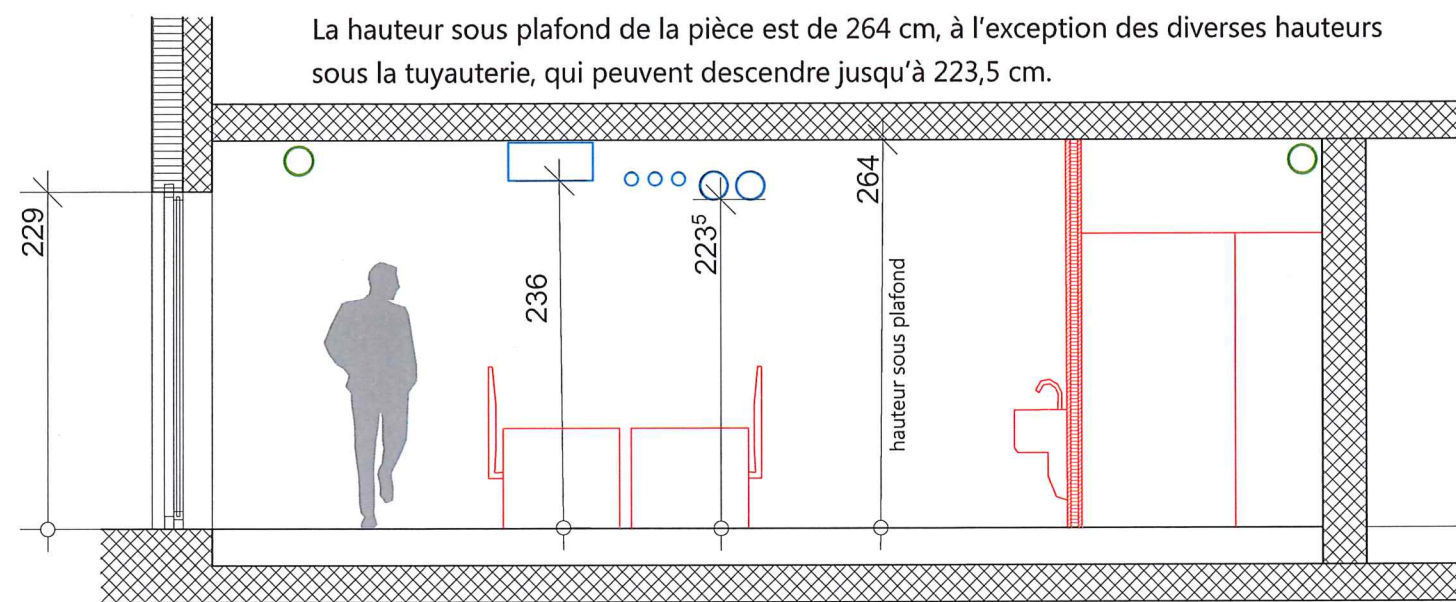
Les candidat-e-s ayant fourni un dossier solvable, complet, en accord avec la description ci-dessus, seront contacté-e-s pour une visite.





OCIRT - LTr / LAA		
	Préavis favorable	Préavis défavorable
Entreprise non industrielle		
Locaux non attribués		
Date: 19/08/2020	Visa:	

Les plans n'ont pas été examinés sous l'angle de la protection incendie et des voies d'évacuation (compétence du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie / DALE).
Ce présent visa ne dispense pas l'entreprise de solliciter auprès du DALE les autorisations prévues par la loi sur les constructions et installations d'après du 14 avril 1988.



Ventilation

La ventilation de l'atelier sera à double flux ou à simple flux, garantissant le confort des usagers avec une qualité d'air assurée.

Lumière

Les vitres sont orientées côté sud-ouest, permettant un très bon apport de lumière naturelle dans l'espace.

- Existant
- aménagement construit
- - - installations techniques déjà en place
- - - technique de ventilation prévue
- ▨ Surfaces sans places de travail fixe